

XI

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1913

---

(2)

## NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1913 s'élève à . . . . .	fr.	11,733,500	»
Les crédits alloués pour 1912 montent à . . . . .		10,379,460	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	1,354,040	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

## A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1913 . . . . .	fr.	10,045,320	»
— 1912 . . . . .		8,792,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	1,252,820	»

## B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1913 . . . . .	fr.	1,688,480	»
— 1912 . . . . .		1,586,960	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .		101,220	»
Soit en plus pour l'exercice 1913 . . . . .	fr.	1,354,040	»

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

## PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1<sup>er</sup>.ART. 1<sup>er</sup>. — Traitements et autres allocations et prestations.

Crédit demandé pour 1913 . . . . .	fr.	9,995,320	»
— alloué pour 1912 . . . . .		8,742,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	1,252,820	»

nécessité principalement par les causes suivantes :

Application du nouveau barème des traitements des officiers; relèvement

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

de l'indemnité afférente à la décoration militaire de 1<sup>re</sup> classe; allocation d'une indemnité de logement aux gendarmes mariés non logés dans un bâtiment de l'État; renchérissement des denrées fourragères; création de forces mobiles à Bruxelles, Anvers, Gand et Liège, de trois districts et de trente-sept brigades, soit un accroissement d'effectif de 7 officiers et 579 gendarmes.

**DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.**

---

**CHAPITRE III.**

**ART. 3.** — *Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier.*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Ce nouveau crédit est destiné en grande partie à la construction de casernes pour brigades nouvelles, à l'achat d'immeubles à approprier à l'usage de casernes et à l'acquisition d'objets d'ameublement. D'autre part, de nombreuses dépenses urgentes s'imposent, par continuation, pour l'amélioration et l'agrandissement des bâtiments déjà occupés par la Gendarmerie.

**ART. 4.** — *Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés.*

Crédit demandé : 131,930 francs.

**ART. 5.** — *Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés.*

Crédit demandé : 56,250 francs.

La demande de ces deux derniers crédits est la conséquence de l'accroissement d'effectif mentionné ci-avant.

---

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1913 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de dix millions quarante-cinq mille trois cent vingt francs . . . . fr. 10,045,320 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million six cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingts francs . . . . 1,688,180 »

Soit ensemble à la somme de onze millions sept cent trente-trois mille cinq cents francs . . . . fr. 11,733,500 »

conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ciergnon, le 10 octobre 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

Le Ministre des Finances,

MICHEL.

M. LEVIE.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Korps der Gendarmerie voor het dienstjaar 1913 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van tien millioen vijf en veertig duizend drie honderd twintig frank . . . fr. 10,045,320 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van één millioen zes honderd acht en tachtig duizend honderd tachtig frank . . . 1,688,180 »

Te zamen op de som van elf millioen zeven honderd drie en dertig duizend vijf honderd frank . . . . fr. 11,733,500 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Ciergnon, den 10<sup>o</sup> October 1912.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

De Minister van Financiën,

## BUDGET DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1913.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>PREMIERE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>			
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
1	Traitements et autres allocations et prestations. . . . . <small>Le Corps reste débiteur ou créancier vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins entre les sommes qu'il a perçues et celles qui lui sont dues au titre de ses allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.</small>	9,995,320 »	9,995,320 »
<b>CHAPITRE II.</b>			
2	Pensions et secours . . . . .	50,000 »	50,000 »
		TOTAL . . . . fr.	10,045,320 »
<b>DEUXIEME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>			
<b>CHAPITRE III.</b>			
3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier. . . . .	1,500,000 »	
4	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés. . . . .	151,950 »	1,688,180 »
5	Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés. . . . .	56,250 »	
		TOTAL DU BUDGET DE LA GENDARMERIE. . . . fr.	11,733,500 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 10 octobre 1912.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Guerre,*  
**MICHEL.**

*Le Ministre des Finances,*  
**M. LEVIE.**

## BEGROOTING DER GENDARMERIE VOOR HET DIENSTJAAR 1913.

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b>			
<b>HOOFDSTUK I.</b>			
1	Jaarwedden en andere toekenningen en verstrekkingen . . . . . <small>Het korps blijft schuldenaar of schuldeischer jegens de Schatkist voor de sommen die hij meer of min ontvangen heeft dan deze die hem als verstrekkingen verschuldigd zijn; het saldo ervan wordt op het volgende dienstjaar overgebracht.</small>	9,995,320 »	9,995,320 »
<b>HOOFDSTUK II.</b>			
2	Pensioenen en bulpgelden . . . . .	50,000 »	50,000 »
<b>TOTAAL . . . . . fr.</b>			<b>10,045,320 »</b>
<b>TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b>			
<b>HOOFDSTUK III.</b>			
3	Verbetering der kazerneering : gebouwen en meubeleering . . . . .	1,500,000 »	
4	Uitrustings- en bewapeningskosten van de tot de nieuwgemaakte ambten benoemde manschappen . . . . .	131,950 »	1,688,180 »
5	Afschaffing van nachtlegeringvoorwerpen voor de tot de nieuwgemaakte ambten benoemde manschappen . . . . .	56,250 »	
<b>TOTAAL VAN DE BEGROOTING DER GENDARMERIE . . . . . fr.</b>			<b>11,733,500 »</b>

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit  
van 10<sup>n</sup> October 1912.

**ALBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Oorlog,*  
**MICHEL.**

*De Minister van Financiën,*  
**M. LEVIE.**



# DÉVELOPPEMENTS

DU

# BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1913

---



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.	DÉPENSES de l'exercice 1910.	OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																						
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																									
				(a) Ce corps est composé d'un état-major et de treize compagnies comportant l'effectif ci-après :																																																																																																																																																																																																																																						
				<b>Officiers.</b>																																																																																																																																																																																																																																						
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comptables, médecin et vétérinaire.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Général-major . . . . .</td> <td>12,700 »</td> <td>12,700 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel . . . . .</td> <td>7,100 »</td> <td>7,100 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>»</td> <td>8</td> <td>Majors . . . . .</td> <td>6,500 »</td> <td>26,200 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>Capitaine au premier quartier maître . . . . .</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— en second administrateur d'habillement . . . . .</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Medecin de régiment de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>De 2,500 »</td> <td rowspan="2">504,950 »</td> </tr> <tr> <td>16</td> <td>»</td> <td>32</td> <td>Vétérinaire de régiment . . . . .</td> <td>à 5,600 »</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>»</td> <td>15</td> <td>Capitaines commandants dont 1 adj.-major . . . . .</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>45</td> <td>»</td> <td>45</td> <td>— en second . . . . .</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Lieutenants . . . . .</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Sous-lieutenants . . . . .</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>82</td> <td></td> <td>4</td> <td></td> <td></td> <td>549,950</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>86</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;"><b>A AJOUTER :</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>a) Supplément attaché à la position d'officier monté . . . . .</td> <td>50,400 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>b) Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier . . . . .</td> <td>1,800 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAL . . . . . fr.</td> <td>402,150 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire 1/2 % pour médicaments (approximativement) . . . . .</td> <td>1,900 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">Reste . . . . . fr.</td> <td>400,250 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;"><b>Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> <th>Nombre de journées d'indemnités de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>52</td> <td>»</td> <td>Adjutants-sous-officiers de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>2,060</td> <td>65,920 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>76</td> <td>»</td> <td>— de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>1,910</td> <td>145,160 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>149</td> <td>»</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis chefs . . . . .</td> <td>1,850</td> <td>272,670 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>515</td> <td>»</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs . . . . .</td> <td>1,690</td> <td>870,350 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>242</td> <td>»</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis . . . . .</td> <td>1,390</td> <td>356,380 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>»</td> <td>Maréchaux-des-logis fourriers . . . . .</td> <td>1,360</td> <td>28,560 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>1,282</td> <td>»</td> <td>— de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>1,510</td> <td>1,679,420 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>1,341</td> <td>»</td> <td>— de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>1,250</td> <td>1,772,430 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>417</td> <td>»</td> <td>Brigadiers . . . . .</td> <td>1,180</td> <td>492,060 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>64</td> <td>»</td> <td>Gendarmes . . . . .</td> <td>1,160</td> <td>74,240 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>Indemnité aux maréchaux-des-logis fourriers . . . . .</td> <td>480</td> <td>9,450 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>Supplément de traitement à 500 maréchaux-des-logis chefs commandants de brigades ou de postes . . . . .</td> <td>90</td> <td>27,000 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1,725</td> <td>Indemnité de cavalier . . . . .</td> <td>260</td> <td>448,500 »</td> <td>629,625</td> </tr> <tr> <td>4,259</td> <td>1,725</td> <td></td> <td></td> <td>6,222,140 »</td> <td>629,625</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>1,252,820 »</td> <td>»</td> <td>8,521,500 »</td> <td>8,109,689 18</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1,252,820 »</td> <td>»</td> <td>8,521,500 »</td> <td>8,109,689 18</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecin et vétérinaire.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	2	Général-major . . . . .	12,700 »	12,700 »	1	»	2	Lieutenant-colonel . . . . .	7,100 »	7,100 »	4	»	8	Majors . . . . .	6,500 »	26,200 »	»	1	»	Capitaine au premier quartier maître . . . . .			»	1	»	— en second administrateur d'habillement . . . . .			»	1	1	Medecin de régiment de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	De 2,500 »	504,950 »	16	»	32	Vétérinaire de régiment . . . . .	à 5,600 »	15	»	15	Capitaines commandants dont 1 adj.-major . . . . .			45	»	45	— en second . . . . .						Lieutenants . . . . .						Sous-lieutenants . . . . .			82		4			549,950				86							<b>A AJOUTER :</b>						a) Supplément attaché à la position d'officier monté . . . . .	50,400 »					b) Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier . . . . .	1,800 »					TOTAL . . . . . fr.	402,150 »					A déduire 1/2 % pour médicaments (approximativement) . . . . .	1,900 »					Reste . . . . . fr.	400,250 »					<b>Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</b>						<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> <th>Nombre de journées d'indemnités de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>52</td> <td>»</td> <td>Adjutants-sous-officiers de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>2,060</td> <td>65,920 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>76</td> <td>»</td> <td>— de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>1,910</td> <td>145,160 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>149</td> <td>»</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis chefs . . . . .</td> <td>1,850</td> <td>272,670 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>515</td> <td>»</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs . . . . .</td> <td>1,690</td> <td>870,350 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>242</td> <td>»</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis . . . . .</td> <td>1,390</td> <td>356,380 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>»</td> <td>Maréchaux-des-logis fourriers . . . . .</td> <td>1,360</td> <td>28,560 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>1,282</td> <td>»</td> <td>— de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>1,510</td> <td>1,679,420 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>1,341</td> <td>»</td> <td>— de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>1,250</td> <td>1,772,430 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>417</td> <td>»</td> <td>Brigadiers . . . . .</td> <td>1,180</td> <td>492,060 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>64</td> <td>»</td> <td>Gendarmes . . . . .</td> <td>1,160</td> <td>74,240 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>Indemnité aux maréchaux-des-logis fourriers . . . . .</td> <td>480</td> <td>9,450 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>Supplément de traitement à 500 maréchaux-des-logis chefs commandants de brigades ou de postes . . . . .</td> <td>90</td> <td>27,000 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1,725</td> <td>Indemnité de cavalier . . . . .</td> <td>260</td> <td>448,500 »</td> <td>629,625</td> </tr> <tr> <td>4,259</td> <td>1,725</td> <td></td> <td></td> <td>6,222,140 »</td> <td>629,625</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	Nombre de journées d'indemnités de fourrages.	52	»	Adjutants-sous-officiers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2,060	65,920 »	»	76	»	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,910	145,160 »	»	149	»	Premiers maréchaux-des-logis chefs . . . . .	1,850	272,670 »	»	515	»	Maréchaux-des-logis chefs . . . . .	1,690	870,350 »	»	242	»	Premiers maréchaux-des-logis . . . . .	1,390	356,380 »	»	21	»	Maréchaux-des-logis fourriers . . . . .	1,360	28,560 »	»	1,282	»	— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1,510	1,679,420 »	»	1,341	»	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,250	1,772,430 »	»	417	»	Brigadiers . . . . .	1,180	492,060 »	»	64	»	Gendarmes . . . . .	1,160	74,240 »	»	»	»	Indemnité aux maréchaux-des-logis fourriers . . . . .	480	9,450 »	»	»	»	Supplément de traitement à 500 maréchaux-des-logis chefs commandants de brigades ou de postes . . . . .	90	27,000 »	»	»	1,725	Indemnité de cavalier . . . . .	260	448,500 »	629,625	4,259	1,725			6,222,140 »	629,625	1,252,820 »	»	8,521,500 »	8,109,689 18		1,252,820 »	»	8,521,500 »	8,109,689 18	
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecin et vétérinaire.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																					
1	»	2	Général-major . . . . .	12,700 »	12,700 »																																																																																																																																																																																																																																					
1	»	2	Lieutenant-colonel . . . . .	7,100 »	7,100 »																																																																																																																																																																																																																																					
4	»	8	Majors . . . . .	6,500 »	26,200 »																																																																																																																																																																																																																																					
»	1	»	Capitaine au premier quartier maître . . . . .																																																																																																																																																																																																																																							
»	1	»	— en second administrateur d'habillement . . . . .																																																																																																																																																																																																																																							
»	1	1	Medecin de régiment de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	De 2,500 »	504,950 »																																																																																																																																																																																																																																					
16	»	32	Vétérinaire de régiment . . . . .	à 5,600 »																																																																																																																																																																																																																																						
15	»	15	Capitaines commandants dont 1 adj.-major . . . . .																																																																																																																																																																																																																																							
45	»	45	— en second . . . . .																																																																																																																																																																																																																																							
			Lieutenants . . . . .																																																																																																																																																																																																																																							
			Sous-lieutenants . . . . .																																																																																																																																																																																																																																							
82		4			549,950																																																																																																																																																																																																																																					
			86																																																																																																																																																																																																																																							
				<b>A AJOUTER :</b>																																																																																																																																																																																																																																						
				a) Supplément attaché à la position d'officier monté . . . . .	50,400 »																																																																																																																																																																																																																																					
				b) Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier . . . . .	1,800 »																																																																																																																																																																																																																																					
				TOTAL . . . . . fr.	402,150 »																																																																																																																																																																																																																																					
				A déduire 1/2 % pour médicaments (approximativement) . . . . .	1,900 »																																																																																																																																																																																																																																					
				Reste . . . . . fr.	400,250 »																																																																																																																																																																																																																																					
				<b>Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</b>																																																																																																																																																																																																																																						
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> <th>Nombre de journées d'indemnités de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>52</td> <td>»</td> <td>Adjutants-sous-officiers de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>2,060</td> <td>65,920 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>76</td> <td>»</td> <td>— de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>1,910</td> <td>145,160 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>149</td> <td>»</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis chefs . . . . .</td> <td>1,850</td> <td>272,670 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>515</td> <td>»</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs . . . . .</td> <td>1,690</td> <td>870,350 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>242</td> <td>»</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis . . . . .</td> <td>1,390</td> <td>356,380 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>»</td> <td>Maréchaux-des-logis fourriers . . . . .</td> <td>1,360</td> <td>28,560 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>1,282</td> <td>»</td> <td>— de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>1,510</td> <td>1,679,420 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>1,341</td> <td>»</td> <td>— de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>1,250</td> <td>1,772,430 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>417</td> <td>»</td> <td>Brigadiers . . . . .</td> <td>1,180</td> <td>492,060 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>64</td> <td>»</td> <td>Gendarmes . . . . .</td> <td>1,160</td> <td>74,240 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>Indemnité aux maréchaux-des-logis fourriers . . . . .</td> <td>480</td> <td>9,450 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>Supplément de traitement à 500 maréchaux-des-logis chefs commandants de brigades ou de postes . . . . .</td> <td>90</td> <td>27,000 »</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1,725</td> <td>Indemnité de cavalier . . . . .</td> <td>260</td> <td>448,500 »</td> <td>629,625</td> </tr> <tr> <td>4,259</td> <td>1,725</td> <td></td> <td></td> <td>6,222,140 »</td> <td>629,625</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	Nombre de journées d'indemnités de fourrages.	52	»	Adjutants-sous-officiers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2,060	65,920 »	»	76	»	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,910	145,160 »	»	149	»	Premiers maréchaux-des-logis chefs . . . . .	1,850	272,670 »	»	515	»	Maréchaux-des-logis chefs . . . . .	1,690	870,350 »	»	242	»	Premiers maréchaux-des-logis . . . . .	1,390	356,380 »	»	21	»	Maréchaux-des-logis fourriers . . . . .	1,360	28,560 »	»	1,282	»	— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1,510	1,679,420 »	»	1,341	»	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,250	1,772,430 »	»	417	»	Brigadiers . . . . .	1,180	492,060 »	»	64	»	Gendarmes . . . . .	1,160	74,240 »	»	»	»	Indemnité aux maréchaux-des-logis fourriers . . . . .	480	9,450 »	»	»	»	Supplément de traitement à 500 maréchaux-des-logis chefs commandants de brigades ou de postes . . . . .	90	27,000 »	»	»	1,725	Indemnité de cavalier . . . . .	260	448,500 »	629,625	4,259	1,725			6,222,140 »	629,625																																																																																																																																												
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	Nombre de journées d'indemnités de fourrages.																																																																																																																																																																																																																																					
52	»	Adjutants-sous-officiers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2,060	65,920 »	»																																																																																																																																																																																																																																					
76	»	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,910	145,160 »	»																																																																																																																																																																																																																																					
149	»	Premiers maréchaux-des-logis chefs . . . . .	1,850	272,670 »	»																																																																																																																																																																																																																																					
515	»	Maréchaux-des-logis chefs . . . . .	1,690	870,350 »	»																																																																																																																																																																																																																																					
242	»	Premiers maréchaux-des-logis . . . . .	1,390	356,380 »	»																																																																																																																																																																																																																																					
21	»	Maréchaux-des-logis fourriers . . . . .	1,360	28,560 »	»																																																																																																																																																																																																																																					
1,282	»	— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1,510	1,679,420 »	»																																																																																																																																																																																																																																					
1,341	»	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,250	1,772,430 »	»																																																																																																																																																																																																																																					
417	»	Brigadiers . . . . .	1,180	492,060 »	»																																																																																																																																																																																																																																					
64	»	Gendarmes . . . . .	1,160	74,240 »	»																																																																																																																																																																																																																																					
»	»	Indemnité aux maréchaux-des-logis fourriers . . . . .	480	9,450 »	»																																																																																																																																																																																																																																					
»	»	Supplément de traitement à 500 maréchaux-des-logis chefs commandants de brigades ou de postes . . . . .	90	27,000 »	»																																																																																																																																																																																																																																					
»	1,725	Indemnité de cavalier . . . . .	260	448,500 »	629,625																																																																																																																																																																																																																																					
4,259	1,725			6,222,140 »	629,625																																																																																																																																																																																																																																					
1,252,820 »	»	8,521,500 »	8,109,689 18																																																																																																																																																																																																																																							
1,252,820 »	»	8,521,500 »	8,109,689 18																																																																																																																																																																																																																																							

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

N° DES ARTICLES	TITRES des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1915.	alloués pour l'exercice 1912.
		REPORT. . . . fr. 8,668,110 »	0,995,320 »	8,742,500 »
		<b>Casernement.</b>		
e.		Entretien des casernes et du mobilier. Loyers de locaux. Traitements de cinq commis et de cinq surveillants du génie et salaire du personnel temporaire à employer pour le service du casernement de la gendarmerie . . . . .	745,000 »	
f.		Abonnement téléphonique des brigades . . . . .	110,000 »	
		<b>Dépenses diverses.</b>		
g.		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers. . . . .	152,000 »	
h.		Id. des différents chefs de service du génie . . . . .	5,000 »	
i.		Moyens de transport aux troupes en marche . . . . .	20,000 »	
j.		Indemnités de voyage, de séjour, de déménagement et de tournée des officiers de gendarmerie. Voyages des officiers admis à la pension, pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du Royaume. Indemnités de voyage et de séjour dues aux officiers et au personnel du génie à l'occasion de voyages effectués pour l'entretien des casernes de gendarmerie. Indemnités de voyage et de séjour aux officiers de l'armée, membres des jurys d'examen de la gendarmerie . . . . .	40,200 »	
k.		Indemnités du chef de travail extraordinaire ou supplémentaire à ces officiers et à ce personnel ainsi qu'aux chefs de brigade pour la direction ou la surveillance de ces travaux. . . . .	3,000 »	
l.		Indemnités de déménagement des sous-officiers, brigadiers et gendarmes . . . . .	40,000 »	
m.		Armement et munitions. . . . .	35,000 »	
n.		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie. . . . .	104,000 »	
o.		Transport de fonds, d'effets, etc. . . . .	15,000 »	
p.		Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, traitement des officiers en non-activité, etc. . . . .	22,500 »	
q.		Allocation pour l'entretien des écuries et la ferrure des chevaux de l'escadron mobile et d'instruction. . . . .	7,000 »	
r.		Allocation pour l'achat de petit matériel pour les écuries . . . . .	11,500 »	
s.		Frais d'entretien dans les hôpitaux des sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés, frais d'inhumation, frais de transport à leur lieu d'origine des militaires de ce corps, décédés pendant leur présence sous les drapeaux . . . . .	10,000 »	
t.		Fonds d'instruction . . . . .	1,200 »	
u.		Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .	3,485 »	
v.		Frais pour salles de visite du médecin, abonnement au <i>Journal militaire officiel</i> , frais de reliure de cette publication, frais de première installation des brigades et des postes, achat de certains imprimés, etc. . . . .	2,200 »	
w.		Salaires des cuisiniers et des aides-cuisiniers civils préposés à la préparation des repas des sous-officiers, brigadiers et gendarmes de l'escadron mobile et d'instruction . . . . .	9,125 »	
		TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . . fr.	9,995,320 »	8,742,500 »
		<b>CHAPITRE II.</b>		<b>AUGMENTATION. . . fr.</b>
		<b>Pensions et secours.</b>		
2		Pensions temporaires et arriérées; paiement des termes de pension échus avant l'inscription au grand-livre; secours à des gendarmes et anciens gendarmes, à leurs veuves et à leurs familles; secours et indemnités à des sous-officiers, brigadiers et gendarmes réformés . . . . .	50,000 »	50,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.	50,000 »	50,000 »
		<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
		<b>CHAPITRE III.</b>		
		<b>Services divers.</b>		
3		Amélioration du casernement: bâtiments et mobilier . . . . .	1,500,000 »	1,500,000 »
4		Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés . . . . .	151,950 »	23,760 »
5		Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés . . . . .	56,250 »	13,200 »
»		Acquisition d'appareils porte-carabine pour les hommes montés ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	»	50,000 »
»		Reprise par l'État du service de couchage dans la province de Liège ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	»	»
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	1,688,180 »	1,586,960 »
				<b>AUGMENTATION. . . fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.	DÉPENSES de l'exercice 1910.	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,252,820 »	•	8,521,500 •	8,109,689 18	
1,252,820 »	•	8,521,500 •	8,109,689 18	
1,252,820 »				
»	•	50,000 •	44,538 50	
»	•	50,000 •	44,338 50	
•	•	700,000 •	939,211 20	
108,170 •	»	15,010 •	45,860 »	
45,050 •	»	7,950 •	24,943 82	
•	50,000 •	•	»	
•	•	•	24,886 93	
151,220 »	50,000 •	722,000 •	1,032,881 95	
101,220 •				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1913.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.
<i>Récapitulation.</i>			
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>			
I.	Traitements et autres allocations et prestations . . . . .	9,095,320	8,742,500
II.	Pensions et secours . . . . .	50,000	50,000
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>			
III.	Services divers . . . . .	1,688,180	1,586,960
ENSEMBLE . . . . fr.		11,733,500	10,579,460
AUGMENTATION. . . . fr.			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.	DÉPENSES de l'exercice 1910.	OBSERVATIONS.
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
1,752,820	»	8,521,500	» 8,109,680 18	
»	»	50,000	» 44,538 50	
101,220	»	792,960	» 1,052,881 95	
1,354,040	»	9,294,460	» 9,186,909 63	
1,354,040	»			